



Compte rendu du Conseil Municipal **du 20 janvier 2017**

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Aurélie BONNEFOY, Catherine BOUAMRANE, Marc GAYT, Joseph GIRARD, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Guy MARODON, Joseph PELISSIER, Louis POMMIER, Jean-Christophe PRORIOU, Alexandra REYNAUD, Jean SAVEL, Gilles TRONCHON.

Mme Alexandra Reynaud a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 13 janvier 2017.

Délibération n°2017-01

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat (au titre de la DETR) pour l'étude en vue du réaménagement du bourg.

Le maire expose à l'assemblée la nature du projet : Saint Vincent est une commune vivante de l'Emblavez, dont le nombre d'habitants croît régulièrement et qui dispose de nombreux services dans son centre-bourg. Toutefois, la configuration de la commune fait que l'usage de la voiture est nécessaire à la majorité de la population pour accéder aux services de proximité : mairie, crèche, école, médiathèque, poste. Le développement de la commune nécessite aujourd'hui une réflexion d'ensemble sur ses cheminements piéton et leur sécurisation, les circulations voitures, le mode, les lieux et le rythme de développement de la commune.

Projet :

C'est pourquoi la commune a décidé d'engager une étude d'aménagement globale, préalable à l'engagement d'un PLU. Cette étude devra aboutir à des propositions opérationnelles d'aménagement, chiffrées, et dont les moyens de mise en œuvre opérationnelle seront décrits.

Objectifs :

Ces propositions devront permettre d'apporter des réponses réalistes aux problèmes suivants :

* Le problème de sécurité des circulations piétonnes entre les villages et le bourg et entre la gare et le bourg.

* Le problème d'accessibilité des services du bourg

* Les problématiques d'embellissement et d'attractivité du bourg

* L'enjeu de requalification et d'aménagement du bord de Loire permettant d'en faire un lieu de promenade agréable pour les habitants et vacanciers.

Ces orientations générales permettront d'organiser les priorités du PLU que la commune souhaite engager en 2018.

Mission étude de faisabilité :

Diagnostic, animations et concertation avec la population, propositions d'un scénario d'aménagement intégrant schéma de circulation, aménagement urbain et paysager, chiffrage et phasage des tranches opérationnelles.

Coût :

25 000 € HT

Montant de la subvention sollicitée :

50 %, soit 12 500 €

Calendrier de réalisation :

2^{ème} semestre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à déposer la demande de subvention ci-dessus évoquée pour ce projet.

Délibération n°2017-02

Objet : Demandes de subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR) et de la Région pour les travaux de rénovation en mairie afin d'optimiser les services à la population (mairie et agence postale).

Le maire expose à l'assemblée la nature du projet : aujourd'hui, les services de la mairie sont basés sur un bâtiment en centre bourg desservi par une impasse. Parallèlement, la commune accueille dans un bâtiment distant de 50 mètres l'agence postale communale. Dans un souci de mutualisation et d'optimisation des services à la population, il est proposé un regroupement de ces deux fonctions au sein d'un même bâtiment, la mairie. Ce rapprochement nécessite un réaménagement des locaux actuels de la mairie.

Il est donc envisagé :

- Aménagement du niveau desservi par l'accès depuis la place « cœur de village » pour accueillir l'agence postale et la mairie.
- Aménagement du niveau inférieur en salle des mariages et des conseils.

Ces travaux ont pour objectif de :

- Faciliter la circulation et le stationnement pour les usagers de la mairie et de l'agence postale.
- Proposer à la population un accès depuis le centre du bourg.
- Mutualiser les compétences du personnel mairie et agence postale au sein d'une même unité dans un souci de polyvalence et d'économie.
- Apporter une plage d'ouverture plus large au public.
- Apporter une économie d'énergie par le changement des huisseries et menuiseries obsolètes.

Coût : 138 501,07 € HT

Montant des subventions sollicitées :

- ✓ 27 700 € au titre de la Région
- ✓ 41 550 € au titre de la DETR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à déposer les demandes de subventions ci-dessus évoquées pour ce projet.

Délibération n°2017-03

Objet : Demande de subvention auprès de Sénateur Olivier Cigolotti (au titre de la réserve parlementaire) pour la réhabilitation de l'ancienne école de Cheyrac.

Le maire expose à l'assemblée la nature du projet : l'école désaffectée accueillait jusqu'à présent au 1^{er} étage un logement qu'il n'est plus possible de louer au vu de l'état. Le rez-de-chaussée quand à lui sert à l'accueil des réunions de village et des associations.

La commune a instauré une dynamique éco touristique autour de 3 points : le communal de Larcenac, les étangs du Bord de Loire et l'île de Cheyrac.

L'île de Cheyrac accueille de nombreux visiteurs et a fait l'objet d'un aménagement léger ainsi que la mise en place de planches d'interprétation sur la bio diversité, la faune et la flore. Le bâtiment visé par l'opération est distant d'environ 300 mètres et pourrait, après rénovation du rez-de-chaussée, accueillir des expositions, des animations pour tout public autour de ces thèmes.

Il est donc envisagé la réhabilitation du rez-de-chaussée afin d'accueillir public et touristes dans des conditions idéales.

Les travaux se monteront à 16 000 € HT et font l'objet d'une demande de réserve parlementaire, à hauteur de 50 %, auprès du Sénateur Cigolotti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à déposer la demande de subvention ci-dessus évoquée pour ce projet.

Le financement complémentaire sera inscrit au budget 2017.

Délibération n°2017-04

Objet : Adhésion au projet WIFI 43 du Conseil Départemental de la Haute-Loire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet WIFI 43 proposé par le Conseil départemental de la Haute-Loire, opération ayant pour but d'offrir aux collectivités du département un accès Wi-Fi public (fontaine Wi-Fi), gratuit pour les usagers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord aux propositions suivantes :

- Offrir à sa population et à ses visiteurs le service de wifi public gratuit en bénéficiant du dispositif départemental WIFI 43 proposé par le Conseil départemental de la Haute-Loire.
- Souscrire un abonnement annuel estimé à moins de 300€ HT pour le premier KIT de base, incluant 2 bornes étanches, la garantie et la maintenance du matériel et des portails d'authentification et d'administration. Cet abonnement n'inclue pas la location de la ligne ADSL/ Fibre Optique / Wifi Max ou Satellite qui reste à la charge de la commune / collectivité

- Bénéficier d'une activation et, si nécessaire, d'une étude d'implantation, dont les frais sont à la charge du Conseil Départemental de la Haute-Loire
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et contrats qui interviendront pour la mise en œuvre de ce service.

Délibération n°2017-05

Objet : délibération portant désignation d'un suppléant de la commune de Saint Vincent au syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural, « Les Eaux du Velay ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de fusion des syndicats primaires a été entériné par arrêté préfectoral référencé arrêté DIPPAL/B3/2016 du 18 novembre 2016.

Cet arrêté a été notifié à toutes les communes concernées. Il convient de désigner en plus des deux délégués titulaires désignés par délibération du 14 décembre 2016, un suppléant pour représenter la commune dans cette nouvelle entité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent à l'unanimité, en qualité de suppléant, pour représenter la commune de St Vincent au comité syndical du syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural, « Les Eaux du Velay » :

- Marc Gayt né le 21 mai 1948 domicilié 5, rue de la Vialle – Chalignac 43800 ST VINCENT, téléphone portable : 06.71.85.24.94 et adresse électronique : marcgayt@gmail.com.

Questions diverses :

- ✓ Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer sur la prise de compétence ou non de la Communauté d'agglomération du Puy en matière de planification (PLUi). Après discussions, il est proposé d'attendre de nouvelles informations de la Communauté d'Agglomération et de reporter à un prochain Conseil notre décision qui devra être prise avant le 26 mars 2017.
- ✓ La municipalité a renégocié les contrats d'assurance de la commune afin de faire des économies. Des économies non négligeables ont été réalisées, soit 25 % du coût antérieur. Les véhicules sont désormais assurés auprès de MMA et les bâtiments communaux auprès d'Allianz. Groupama est notre assureur pour le personnel.
- ✓ Le Maire rappelle qu'il avait été décidé de rencontrer régulièrement la population. Comme chaque année, une réunion aura donc lieu dans les assemblées des différents « villages », la première se tiendra le vendredi 3 février à Larcenac.
- ✓ Le remplacement de M. Gilles Aguilhon est abordé, le maire et l'adjoint en charge des travaux font le point sur les candidatures reçues et les critères de sélection.
- ✓ Devant les problèmes de stationnement rencontrés à Cheyrac, il est décidé de mettre en place un panneau « stationnement interdit ».
- ✓ Certaines boîtes aux lettres « groupées » sont cassées ou très abimées, la question de leur réparation se pose. Un contact sera pris prochainement avec la Poste pour étudier le coût et la prise en charge de ces changements.

✓ La prochaine réunion du CCAS aura lieu le 4 février à 11h en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.